



MÉTROPOLE DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **15 février 2019**

Compte rendu affiché le **25 février 2019**

Date de convocation du Conseil municipal le **07 février 2019**

Président : **Madame Hélène GEOFFROY, Maire.**

Secrétaire élu : **Monsieur Ahmed CHEKHAB**

Membres présents à la séance :

Hélène GEOFFROY, Pierre DUSSURGEY, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Stéphane GOMEZ, Muriel LECERF, Fatma FARTAS, Ahmed CHEKHAB, Eliane DA COSTA, Yvan MARGUE, Liliane BADIOU, Jean-Michel DIDION, Nassima KAOUAH, Jacques ARCHER, Pierre BARNEOUD, Régis DUVERT, Josette PRALY, Stéphane BERTIN, Yvette JANIN, Antoinette ATTO, Christine BERTIN, Christine JACOB, Mourad BEN DRISS, Oscar ARAZ, Virginie COMTE, Myriam MOSTEFAOUI, Nordine GASMI, Nawelle CHHIB, Charazede GAHROURI, Philippe MOINE, Sacha FORCA, Mustafa USTA.

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

Nadia LAKEHAL à Pierre DUSSURGEY, David TOUNKARA à Muriel LECERF, Armand MENZIKIAN à Stéphane GOMEZ, Nadia NEZZAR à Mustafa USTA.

Membres absents excusés : **Christiane PERRET-FEIBEL**

Membres absents : **Marie-Emmanuelle SYRE, Morad AGGOUN, Saïd YAHIAOUI, Bernard GENIN², Philippe ZITTOUN, Batoul HACHANI**

Membres démissionnaires : **Marie-France VIEUX-MARCAUD, Sophie CHARRIER, Sandra OLIVER, Dorra HANNACHI, Patrick MANDOLINO, Laurent PATRY.**

Nombre de membres		
Art. 2121-2 du CGCT	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	36

Objet :

19.02.0004
Subvention 2019 au Groupement
d'Intérêt Public « Maison
métropolitaine d'insertion pour
l'emploi »

RAPPORT DE MADAME DAHOUM

Mesdames, Messieurs,

Depuis le 1er janvier 2015, la Métropole de Lyon, collectivité à statut particulier, assure l'exercice des compétences portées auparavant sur son territoire par la Communauté urbaine de Lyon et par le Département du Rhône. Ainsi, chef de file de la politique d'insertion et en charge du développement économique sur son territoire, elle dispose d'un levier inédit en matière de mobilisation des entreprises.

Par délibération n°2015-0939 du 10 décembre 2015, la Métropole de Lyon a adopté un Programme Métropolitain d'Insertion pour l'emploi (PMI'e) volontaire et traduisant un engagement important tant en termes de rénovation des méthodes que de médiation entre insertion et développement économique.

L'orientation 3 du PMI'e indique la volonté de rassembler les partenaires pour la construction d'une politique d'insertion pour l'emploi coordonnée et partagée.

Afin de rendre plus efficiente l'action en direction des acteurs économiques et renforcer le déploiement de l'offre d'insertion par l'entreprise, la Métropole a contribué à l'évolution la Maison de l'Emploi et de la Formation de Lyon sur son territoire en une structure métropolitaine d'insertion pour l'emploi.

Par délibération n°18-05-0903 du 3 mai 2018, la ville de Vaulx-en-Velin a approuvé l'avenant n° 4 à la convention constitutive de la maison de l'emploi et de la formation de Lyon (MDEF) organisant son évolution en groupement d'intérêt public sur le périmètre métropolitain et son changement de nom, celui de Maison Métropolitaine d'Insertion pour l'emploi (MMI'e). 18 communes dont la Ville de Vaulx-en-Velin ont fait acte de candidature pour intégrer le GIP Maison Métropolitaine d'Insertion pour l'emploi.

Les statuts ont été validés dans le cadre d'un arrêté préfectoral du 18 - 463 du 28 décembre 2018 qui permettra de réunir la première assemblée générale du GIP dans son nouveau format pour l'élection de son bureau et installation de la structure.

La structure métropolitaine d'insertion pour l'emploi

Jusqu'au 31 décembre 2018, la politique emploi-insertion était coordonnée à l'échelle locale par le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi UNI-EST.

La ville a été extrêmement attentive à la continuité de l'action pour les personnes accompagnées dans la cadre du PLIE sur Vaulx-en-Velin. La cessation d'activités au 31/12/2018 du PLIE Uni-Est a entraîné la fin des contrats de travail des salariées de l'association et en particulier de l'équipe locale dédiée au site pour laquelle une solution a systématiquement été recherchée.

- le chef de projet à temps plein a été repris au 1^{er} janvier 2019 par le GIP sur la mission de coordination emploi/insertion sur le site de Vaulx-en-Velin ;
- l'agent d'accueil à temps partiel (0,7 CTP) repris par l'association CERTA sur la mission d'accueil du guichet unique emploi-insertion,
- l'animateur de parcours à temps partiel (0,6 CTP) a choisi de reprendre ses études.

Ces évolutions refondent profondément la politique d'insertion par l'emploi tout en conservant les principes majeurs.

La structure métropolitaine d'insertion pour l'emploi développera deux missions principales visant à la réussite du programme métropolitain d'insertion pour l'emploi :

- dynamiser l'action de mobilisation des entreprises du territoire en faveur de l'emploi des publics qui en sont les plus éloignés notamment les bénéficiaires du RSA,
- coordonner l'action des opérateurs de l'insertion et l'emploi à l'échelle CTM.

L'animation et la coordination seront assurées, à l'échelle de la CTM, par une équipe locale constituée d'un développeur économique, d'un chargé de liaison emploi-entreprises et de coordinateurs.

Le GIP sera financé par le FSE, les contributions des membres, par la mise à disposition de personnels ou de biens matériels (locaux, ...) et par des participations ou prestations de service des autres membres ou d'autres acteurs agissant en faveur des politiques de l'insertion et de l'emploi.

Il est proposé que la ville de Vaulx-en-Velin participe au co-financement de la mission de coordination emploi/insertion soit une subvention d'un montant de 42 000 € pour l'année 2019.

En conséquence, je vous propose :

- D'attribuer au GIP «Maison métropolitaine d'insertion pour l'emploi » une subvention d'un montant de 42 000 €, qui sera inscrite au chapitre 65, article 6574, du budget 2019.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'article L2121-29 du CGCT lequel dispose que « le Conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune » ;

Vu les articles L2121-1 à L2121-23 du CGCT qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

Vu les articles R2121-9 et R2121-10 du CGCT relatifs au registre et à la publication des délibérations ;

Vu l'article 15 de la Loi du 1er décembre 2008 relatif au pacte territorial pour l'insertion ;

Vu l'article L5313-1 du Code du travail relatif au périmètre d'intervention des Maisons de l'emploi ;

Vu la délibération 18-05-0903 du 3 mai 2018 relative à l'adhésion de la commune de Vaulx-en-Velin au GIP « Maison Métropolitaine d'Insertion pour l'Emploi » ;

Vu l'arrêté préfectoral 18-463 du 28 décembre 2018 portant modification de la convention constitutive du groupement d'intérêt public « Maison Métropolitaine d'Insertion pour l'Emploi » (Avenant n°4) ;

Considérant l'intérêt pour la commune de participer à la politique d'insertion engagée par la Métropole de Lyon en particulier la coordination de l'action sur les communes et de mobilisation des entreprises du territoire en faveur de l'emploi des publics qui en sont les plus éloignés et notamment des bénéficiaires du RSA.

Considérant la nécessité de fédérer les différents acteurs publics parmi lesquels l'Etat, la Région, la Métropole de Lyon, Pôle emploi, la Ville de Lyon et les communes volontaires, chacun dans leur compétence ou action pour l'insertion des publics éloignés de l'emploi.

Considérant l'avenant N° 4 à la convention constitutive du Groupement D'intérêt Public «Maison métropolitaine d'insertion pour l'emploi » ;

Entendu le rapport présenté le 15 février 2019 par Madame Kaoutar DAHOUM, adjointe déléguée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Nombre de suffrages exprimés : 36
Votes Pour : 36
Votes Contre :
Abstention :

➤ Attribue au GIP « Maison métropolitaine d'insertion pour l'emploi » une subvention d'un montant de 42 000 €, qui sera inscrite au chapitre 65, article 6574, du budget 2019.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, le jour, mois, et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.



Pour extrait conforme

Madame la Maire,


Hélène GEOFFROY